

Tribune / Suppression partielle de la TH : quels enjeux en Ile de France ?

Collectivités 27 mars 2017

Christophe Michelet, directeur général de Partenaires Finances Locales, décrypte la proposition d'Emmanuel Macron en faveur d'une suppression de la taxe d'habitation de 80% des ménages, dont l'enjeu est exacerbé en Ile-de-France compte tenu des fortes disparités de richesses qui caractérisent la région.



Christophe Michelet, DG de Partenaires finances locales. © Jgp

En annonçant la suppression de la taxe d'habitation (TH) pour 80% des ménages, Emmanuel Macron a aussitôt provoqué l'inquiétude des élus locaux, face à la perspective de voir l'une des principales ressources fiscales des

communes et intercommunalités remplacée par une compensation de l'Etat. Et donc le risque d'une nouvelle perte de pouvoir fiscal. Depuis, Emmanuel Macron a tenté de rassurer en évoquant le maintien d'un pouvoir sur le taux, par le biais d'un dégrèvement. Ce qui signifie que l'Etat paierait la cotisation à la place des contribuables concernés.

Mais reste à savoir si l'Etat prendrait aussi en charge les hausses de taux décidées par les élus locaux. Les précédents ne plaident guère pour cette option, les services de Bercy y étant traditionnellement hostiles, soucieux d'éviter un effet d'aubaine (certains diront de déresponsabilisation) pour les élus locaux, qui pourraient augmenter leurs taux sans que la plupart de leurs contribuables n'en subissent les effets. L'alternative, qui a déjà cours pour la taxe d'habitation, consisterait à « plafonner » la cotisation prise en charge par l'Etat et à laisser les contribuables supporter les hausses de taux. Mais cela ne correspondrait plus exactement à la promesse du candidat, puisque les contribuables même les plus pauvres pourraient in fine continuer à payer de la taxe d'habitation.



Emmanuel Macron a tenté de rassurer les maires réunis par l'AMF en évoquant le maintien d'un pouvoir sur le taux, par le biais d'un dégrèvement. © DR

La dernière option serait que seuls les contribuables payant encore la TH subissent les hausses de taux, ce qui en réduira d'autant le rendement pour les collectivités.

Un enjeu exacerbé en Ile-de-France

Pour les communes et intercommunalités d'Ile de France, l'enjeu est exacerbé par les fortes inégalités de leurs ressources fiscales et des revenus de leurs habitants. En effet, les 80% de ménages visés étant déterminés en fonction de leur revenu (Emmanuel Macron avait évoqué un seuil à 5000 € par mois et par ménage) la distribution de ces derniers sera déterminante : dans les communes à la population « pauvre », le nombre de ménages payant la taxe d'habitation sera dérisoire, alors qu'il sera élevé dans les communes à population « riche ».

Du coup, pour la première catégorie de commune, suivant l'option retenue, les élus risquent de perdre tout pouvoir de taux ou bien de taxer davantage les contribuables les plus défavorisés. Et comme dans beaucoup de ces communes, la taxe d'habitation est une ressource fiscale essentielle, leurs élus seront confrontés à un dilemme cornélien. A l'inverse, dans les communes à la population aisée le pouvoir sur les taux resterait quasi intact et l'effet sur les contribuables serait proportionnel à la hausse du taux.

Pas sûr que ce soit le but recherché et cela illustre qu'en matière fiscale il ne suffit pas d'avoir des idées mais que leur mise en œuvre doit être anticipée et étudiée dans ses moindres détails, exigence éloignés des discours souvent simplificateurs d'une campagne électorale... En l'espèce, on pourrait suggérer un traitement différencié selon la proportion de population à faible revenu des communes, pour ne pas pénaliser celles qui concentrent les plus bas revenus. Et/ou que les hausses de taux de TH ne soient prises en charges par l'Etat que dans une certaine limite (+ x% par an).

